



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Logement aidé à la réunion

Question au Gouvernement n° 3829

Texte de la question

LOGEMENT AIDÉ À LA RÉUNION

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Naillet.

M. Philippe Naillet. Le chantier du logement social est à l'arrêt à La Réunion, alors que 30 000 demandes de logement aidé – dont un tiers de demandes de mutation – restent sans solution. À La Réunion, la lutte contre le « mal-logement » est un enjeu social majeur. Le plan logement outre-mer a certes été lancé en 2019, mais nous sommes loin du compte : alors que 4 000 logements étaient programmés chaque année, nous atteignons 2 500 logements annuels en moyenne.

Aux difficultés déjà connues – un foncier rare et un coût d'aménagement élevé – est venue s'ajouter une difficulté majeure : l'augmentation importante du coût de la construction, en raison du prix des matières premières – en particulier du ciment et de l'acier.

Dans ces conditions, certaines opérations ne peuvent pas démarrer. Les bailleurs sociaux rencontrent de véritables difficultés : le coût moyen des opérations est supérieur de 10 à 15 % à celui qui est prévu dans la programmation. Les familles attendent et affrontent, elles aussi, de grandes difficultés. Vous le savez comme moi : sans logement digne pour les familles réunionnaises, il ne peut y avoir de projet de vie. Quand plusieurs enfants partagent une même chambre, dans un petit logement, cela affecte leurs résultats scolaires. Madame la ministre déléguée chargée du logement, comment comptez-vous relancer le logement aidé à La Réunion ? Quelles mesures concrètes prendrez-vous en ce sens dans les prochains jours ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Les particularités des territoires ultramarins justifient des politiques ciblées en matière de foncier et d'habitat, adaptées aux enjeux locaux. Dans ce domaine, les enjeux de La Réunion ne sont pas les mêmes que ceux de la métropole, de la Guyane ou de Mayotte.

La production et la réhabilitation de logements sociaux sont financées par la ligne budgétaire unique – LBU – du programme 123 du ministère des outre-mer, qui finance environ 10 000 logements par an – qu'il s'agisse de neuf, d'accession sociale, de réhabilitation du parc privé ou public et de lutte contre toute forme d'insalubrité. Malgré la crise sanitaire, la consommation de la LBU a atteint 218 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 30 millions par rapport à 2019. Les crédits prévus pour 2021 sont en nette hausse, puisqu'ils dépasseront 240 millions ; ils pourront ainsi vous aider.

Nous avons donc maintenu une dynamique importante, malgré la crise et malgré les difficultés locales que vous

signalez – et ce, bien que le niveau d'agrément ait sensiblement chuté en métropole.

Il faut, bien sûr, maintenir l'effort en 2021 et 2022. Les 5 000 à 6 000 logements sociaux financés chaque année dans les départements d'outre-mer s'inscrivent dans notre objectif de construire 250 000 logements sociaux en deux ans. Vous le savez, des objectifs quantitatifs précis sont fixés, territoire par territoire, dans le cadre du plan logement outre-mer. Le plan d'investissement volontaire d'Action logement, qui prévoit de consacrer 1,5 milliard au logement en outre-mer, s'inscrit dans cette territorialisation. Au-delà d'un objectif global de production de logements sociaux en outre-mer, il me semble nécessaire de poursuivre un travail de territorialisation au plus près des acteurs locaux – je sais que Sébastien Lecornu y est attaché. Emmanuelle Wargon étudiera spécifiquement la situation de La Réunion, pour que la réponse soit adaptée aux besoins.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3829

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 mars 2021](#)